

CIRDI No. ARB/98/2 : VICTOR PEY CASADO ET FONDATION PRESIDENT ALLENDE C/ REPUBLIQUE DU CHILI

PROCEDURE EN ANNULATION DE LA SENTENCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Demande de production de documents soumise par les Demandederesses

Les Demandederesses sollicitent de l'État du Chili qu'il produise les documents ou les catégories de documents identifiés ci-dessous.

Pour éviter tout doute, chacune de ces demandes concerne des documents spécifiques ou des catégories spécifiques de documents qui existent et sont en la possession, sous la garde ou le contrôle de la Défenderesse.

Les termes définis ci-après sont utilisés en relation avec ces requêtes:

"Défenderesse" ou "l'État" désigne la République du Chili, y compris ses Ministères, Départements, Agences et entités qui en dépendent, ainsi que les entreprises étatiques détenues à 100% par l'État, dont l'entreprise publique CODELCO¹ et les entreprises dans lesquelles celle-ci a des parts², ainsi que leurs représentants et dirigeants.

"Document" désigne tous les écrits de toute nature, qu'ils soient enregistrés sur papier, par des moyens électroniques, des enregistrements audio ou visuels ou tout autre moyen mécanique ou électronique de stockage ou d'enregistrement d'informations, (y compris mais non limité à toutes les communications, lettres et courriels et correspondance par télécopie), notes, comptes rendus de réunions, transcriptions, points de discussion, livres de présentation, discours, états financiers et propositions.

L'utilisation des en-têtes ci-dessous n'est faite que pour des raisons de commodité et ne limite ni ne modifie la nature des demandes détaillées

¹ **Corporación Nacional del Cobre (CODELCO)** est une entreprise créée par une loi de rang constitutionnel du Gouvernement du Dr. Salvador Allende en 1971 approuvée à l'unanimité par les deux Chambres du Parlement, détenue à 100% par l'État chilien, minière, industrielle et commerciale, avec personnalité juridique et patrimoine propre, en rapport avec le Gouvernement à travers le Ministère des Mines, dont l'intégralité des bénéfices est reversée au Trésor chilien. Voir Chile: Documents Concerning Nationalization of Copper Companies, International Legal Materials, Vol. 10, No. 6 (November 1971), pp. 1235-1253, <https://bit.ly/2LOZncN>

² Voir **CODELCO Companies Subsidiaries and Associates** : <https://www.codelco.com/memoria2016/en/pdf/mem2016codelco-companies.pdf>

No.	Documents et Catégorie de Documents Demandés	Pertinence et importance des documents demandés pour la partie requérante		Réponses/ Objections aux documents demandés ³	Réponses aux Objections aux documents demandés	Décisions du Comité
		Réf.aux soumissions	Commentaires			
1.	Tout document, administratif (décrets suprêmes, décrets, résolutions ou de quelque nature que ce soit), émis par l'État ou l'une de ses émanations, ou tout contrat passé par l'État ou l'une de ses émanations, démontrant la commande de prestations de services juridiques, que ce soit en qualité de	Pièce C138, du 12 avril 2017 L'injonction du 28 ^{ème} Tribunal civil de Santiago du 24 juillet 2018 au Ministre des AA.EE de produire les documents relatifs aux rapports que l'État a reconnu dans la pièce C138. L'État s'y est opposé alléguant l'intérêt national, jusqu'à obtenir le 20 avril 2018 que le Tribunal accepte cette prétention. (Pièces C110, C191, C208, C212, C242, C242bis,	Les documents dont la production est sollicitée existent : - L'achat de services juridiques par l'État du Chili auprès de membres d'Essex Court Chambers (ECCh) depuis l'année 2005, a été reconnu par la République du Chili dans le document soumis en Pièce C138. - La Loi No. 18.834 du 23 septembre 1988 relative au Statut administratif dispose à son Article 11: « <i>Il pourra être engagé sur la base d'honoraires, des professionnels et des techniciens relevant de l'éducation supérieure ou des experts dans des matières spécifiques, lorsque devront être réalisés des travaux occasionnels qui ne soient pas des travaux</i>	Chile objects to this Request in its entirety, for at least the following reasons (each of which serves as an independent basis for rejecting the Request): I. This Document Production Request Poses an Unreasonable Burden on Chile Given the breadth of Claimants' definitions of "documents" and "State," complying with this Request would require Chile to search	Les objections dénaturent les fondements et contenus de la demande. I. Cette allégation du Défendeur selon laquelle la production des documents sollicités représenterait un fardeau excessif est totalement infondée. Les documents sollicités, sous	

³ The responses set forth in this column build upon, and should be viewed in the light of, the general comments set forth in Chile's cover letter dated 9 August 2018. Further, none of the responses herein should be construed as a waiver of any type of legal privilege.

<p>conseils, d'experts, d' »asesores » ou autre titre, au profit de la Défenderesse, ou de l'une de ses émanations, depuis le 3 novembre 1997 jusqu'à ce jour, directement ou indirectement, auprès de l'un des membres de l'Essex Court Chambers (ECCh), ou de quelqu'un qui en</p>	<p>C243, C283, C284, C290, C292)</p> <p>Mémoire en annulation du 27 avril 2018 §§ 135, 149, 159,168 à 202 et 231 à 235, 237-245</p> <p>Audience du 16 février 2018, transcription, pages 20-23, 163-167, 212-216</p> <p>Requête en</p>	<p><i>habituels de l'institution concernée, au moyen d'une décision de l'autorité correspondante. De même, il pourra être engagé, sur la base d'honoraires, des étrangers possédant la qualification correspondant à la spécialité requise.</i></p> <p><i>En outre, il pourra être passé un contrat de prestation de services pour des charges spécifiques, conformément aux normes générales.</i></p> <p><i>Les personnes engagées sous honoraires sont régies par les règles établies dans le contrat respectif et les dispositions du présent Statut ne leur seront pas applicables»⁴.</i></p>	<p>and review the files of every single Chilean entity and agency, every single State-owned corporation, and every single affiliate of every State-owned corporation, for all “recorded material” relating to a period of more than 20 years. The sheer quantity of documents implicated would create an unreasonable burden on Chile.⁹</p>	<p>contrôle de l'État sur support papier et digital structuré et searchable, identifient aisément les actes administratifs où figurent a) le montant des paiements à des membres d'ECCh, et b) leur date. Ils sont ciblés - faciles à trouver dans les Ministères de Finances et des AA.EE. comme l'atteste le document officiel C293e¹⁵ relatif au Ministère des</p>	
---	--	--	--	--	--

⁴ **Ley N° 18 834, Estatuto Administrativo, de 23 de septiembre de 1988:** Art. 11: « Podrá contratarse sobre la base de honorarios a profesionales y técnicos de educación superior o expertos en determinadas materias, cuando deban realizarse labores accidentales y que no sean las habituales de la institución, mediante resolución de la autoridad correspondiente. Del mismo modo se podrá contratar, sobre la base de honorarios, a extranjeros que posean título correspondiente a la especialidad que se requiera. Además, se podrá contratar sobre la base de honorarios, la prestación de servicios para cometidos específicos, conforme a las normas generales. Las personas contratadas a honorarios se regirán por las reglas que establezca el respectivo contrato y no les serán aplicables las disposiciones de este Estatuto ».

⁹ See Working Group Commentary on the IBA Rules, p. 26 (“This unreasonable burden . . . may involve the production of documents pursuant to a request to produce which . . . would because of their sheer quantity create an unreasonable burden on the receiving party to produce”).

¹⁵ **Pièce C293e**, Rapport officiel relatif à des paiements effectués par l'État à des conseil étrangers dans une procédure devant la C.I.J. porté à la connaissance des Demanderes en août 2018 et dont on sollicite l'autorisation de le produire conformément à l'article 16.5 de l'O.P. n° 1 dès lors que l'identité des bénéficiaires et les montants payés y sont biffés :

Nom Conseils	Montant payé 2011 \$	Montant payé 2012 \$	Total \$
Conseil 1			
Conseil 2			
Conseil 3			

	<p>ait été membre ; en particulier, mais non exclusivement, MM. Alan Boyle, Lawrence Collins, Christopher Greenwood, Samuel Wordsworth, Vaughan Lowe, Simon Bryan, Stephen Houseman.</p>	<p>annulation du 16 septembre 2016, Motifs III.1 et III.2, en particulier §§95, 98, 115-123, 157, 159</p> <p>Communications des Demandées au Comité <i>ad hoc</i> des 21 décembre 2017, 11 et 15 janvier, 2 février, 16 et 29 mars 2018</p> <p><i>Counter-Memorial</i>, §§174, 244, 249, 260, 312, 313, 317, 320, 323-336, 417, 418(d) ;</p>	<p>- De même, la Loi No. 19.880 du 23 mai 2003 relative aux procédures administratives régissant les actes des organes de l'administration de l'État, prévoit à son Article 3 que les décisions adoptées par les entités administratives se manifestent au moyen d'actes administratifs qui prendront la forme de décrets suprêmes et de décisions. Le décret supérieur est l'ordre écrit édicté par le Président de la République ou un Ministre « Par ordre du Président de la République » concernant des affaires relevant spécifiquement de sa compétence⁵.</p>	<p>II. Claimants Fail Altogether to Address Materiality Claimants have not</p>	<p>AA.EE. Au niveau de chaque organisme de l'État, et également chez CODELCO¹⁶, le service compétent conserve sur des fichiers électroniques recherchables les données relatives aux paiements effectués à des conseils externes identifiés, et leurs dates.</p> <p>*</p> <p>II. Cette allégation selon laquelle les Demandées n'auraient pas</p>
--	--	--	---	---	---

Conseil 4	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Conseil 5	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Conseil 6	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Conseil 7	[REDACTED]		[REDACTED]
Conseil 8	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Total **2.567.728.675** **1.229.694.598** **3.797.423.273**

⁵ Ley N° 19.880, de 23 de mayo de 2003, que establece las Bases de los Procedimientos Administrativos que Rigen los Actos de los Órganos de la Administración del Estado, el Artículo 3º, que preceptúa que las decisiones que adopten las entidades de la Administración se manifiestan mediante actos administrativos que tomarán la forma de decretos supremos y resoluciones. El decreto supremo es la orden escrita que dicta el Presidente de la República o un Ministro « *Por orden del Presidente de la República* », sobre asuntos propios de su competencia.

¹⁶Le Président du Directoire de CODELCO est à la tête du groupe premier producteur de cuivre du Monde, dont le prix est fixé quotidiennement au *London Metal Market*

	441	<p>- L'existence de ces documents résulte également de la Décision exemptée No.1.485 de 1996 [exemptée de la formalité qu'il en soit pris acte par l'Organe de Contrôle Général de la République] dont la lettre b) dispose que les transactions « <i>devront être enregistrées au moment où elles interviennent, afin que l'information soit d'actualité et utile aux fins des directeurs qui contrôlent les opérations et adoptent les décisions pertinentes</i> »⁶, ainsi que de</p> <p>- la Décision exemptée No.1.600 de 2008 fixant les normes en matière de formalité de prise d'acte et en particulier de son Article 6 qui dispose : « <i>les décrets et décisions soumis à la formalité de prise d'acte devront être remis conjointement aux justificatifs qui leur servent de fondement, hormis ceux auxquels il est possible d'accéder par la voie électronique au moyens de systèmes institutionnels. Les actes administratifs qui approuvent des conventions, y compris des contrats sous un régime d'honoraires avec des personnes</i></p>	<p>even attempted to explain why the requested documents should be considered material to the outcome of this proceeding, as required under § 15.1 of Procedural Order No. 1, and Arts. 3.3(b) and 9.2(a) of the IBA Rules on the Taking of Evidence in International Arbitration ("IBA Rules").</p>	<p>expliqué la pertinence des documents demandés à la solution du litige, est tout aussi infondée. Les Demandeur·es ont parfaitement identifié dans la 3^{ème} colonne du présent tableau la pertinence des documents sollicités, à la fois aux questions en litige et à la solution du différend. Les passages ont été soulignés en couleur rouge afin de les identifier aisément. Pour résumer, ces documents ont pour objet de démontrer le bien-fondé des motifs III.1 et III.2 de la Requête en annulation, afin que le Comité <i>ad hoc</i> puisse décider, en pleine connaissance de</p>	
--	-----	--	--	--	--

⁶ Contraloría General de la República. Resolución Exenta N° 1.485, de 1996, letra b), que dispone que las transacciones « *deben registrarse en el mismo momento en que ocurren a fin de que la información siga siendo relevante y útil para los directivos que controlan las operaciones y adoptan las decisiones pertinentes* ».

		<p><i>physiques, devront être transcrits dans le corps du décret ou de la décision ...»⁷.</i></p> <p>Ces documents sont pertinents pour la résolution de la présente affaire. En effet, comme l'ont exposé les Demandeuresses dans leur Mémoire en annulation, l'existence de relations étroites, continues et importantes entre l'une des Parties et certains membres du Tribunal arbitral, non révélées, est de nature à créer, dans les circonstances uniques de l'espèce, une situation de conflit objectif d'intérêts apparent incompatible avec les principes d'indépendance et d'impartialité devant prévaloir au sein de tout Tribunal arbitral, constitutive d'une violation d'une règle fondamentale de procédure. Des documents qui établissent les circonstances factuelles et légales qui rendent applicables à MM. Berman et Veeder les tests relatifs à des conflits apparents objectifs d'intérêt que les Comités <i>ad hoc</i> et les Tribunaux</p>	<p>III. The Requested Documents Are Not Material to the Outcome of this Proceeding</p> <p>Even if Claimants had attempted to establish</p>	<p>cause, ainsi que le bien-fondé du motif de l'art. 52(1)(a) de la Convention -vice dans la constitution du Tribunal. Tous les justificatifs figurent aux §§ cités dans la 2^{ème} colonne du présent tableau et font référence au Mémoire en annulation, à la transcription de l'audience, à la Requête en annulation et aux communications mentionnées dans la même colonne.</p> <p>*</p> <p>III. En fait, les documents demandés sont pertinents à la solution du litige et l'objection de la Défenderesse à cet égard confirme la mauvaise foi de</p>	
--	--	---	--	---	--

⁷ **Resolución exenta N° 1.600, de 2008**, de la Contraloría General de la República, que fija Normas sobre Exención del Trámite de Toma de Razón, cuyo artículo 6º dispone: « Los decretos y resoluciones afectos a toma de razón deberán remitirse conjuntamente con los antecedentes que les sirven de fundamento, salvo aquéllos a los que se pueda acceder electrónicamente a través de sistemas institucionales. Los actos administrativos que aprueben convenios, incluso contratos a honorarios con personas naturales, deberán transcribirlos en el cuerpo del decreto o resolución...».

		<p>du CIRDI appliquent aux arbitres.</p> <p>Certes, la République du Chili a reconnu le 12 avril 2017 (pièce C138) l'existence de liens entre l'État et des membres d'ECCh, sans pour autant en révéler avec précision l'identité ni depuis quand existent ces liens ni leur nature, ni les montants des paiements effectués. La réponse semble se limiter aux prestations de services concernant des litiges relatifs aux frontières de l'État, alors que des informations portées à la connaissance des Demandeur·e·s depuis le 20 septembre 2016⁸ démontrent que la République du Chili a eu recours à des conseils et à l'expertise de membres d'ECCh, ou qui en ont été membres, sur d'autres sujets et Tribunaux, y compris dans le CIRDI. Il est donc nécessaire, afin que les Demandeur·e·s disposent des mêmes informations dont dispose la République du Chili concernant les relations commerciales et juridiques ayant existé ou existantes entre l'État ou l'une de ses émanations et l'un ou plusieurs des membres de</p>	<p>materiality, their arguments would fail, as the reality is that the requested documents are not material — for the following four reasons.</p> <p><i>First</i>, Claimants have made it clear that they hope to use the requested documents in support of an argument that the Essex Court Chambers Issue amounts to a conflict of interest.</p>	<p>l'État consistant à avoir occulté et continuer à occulter une information indispensable à l'articulation de la preuve par les Demandeur·e·s dans le cadre de l'art. 52(1)(a) de la Convention.</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>1^o Les documents sollicités démontrent l'envergure des contributions financières de l'État, et de ses émanations, à des membres d'ECCh, et, par cette voie, leur contribution proportionnelle au partage des coûts d'infrastructure, moyens et <i>marketing</i> dont bénéficient tous ses membres. Ce qui a une influence sur les membres ayant mandat de fixer le</p>	
--	--	---	---	--	--

⁸ Voir les pièces C125, C174bis, C132,C133, C135

		<p>I'ECCh, ou qui en ont été membres, afin d'être en mesure de démontrer l'existence de relations entre l'État et les membres d'ECCh incompatibles avec les principes d'absence de conflits apparents objectifs d'intérêts, d'indépendance et d'impartialité</p>	<p>Second, as discussed in Chile's cover letter of 9 August 2018, and its Counter-Memorial on Annulment.¹⁰ Claimants have already advanced arbitrator challenges on the basis of such an argument.</p>	<p><i>quantum</i> que cet État doit payer à des Demandeur·euses qui n'ont rien apporté aux finances de la Chambers. Cela peut à l'évidence constituer une emprise majeure.</p> <p>*</p> <p>2^o. La <i>cover letter</i> n'a pas été traitée dès lors qu'elle tombe hors l'instruction du 24-07-2018.¹⁷ Les §§ cités du Counter-Memorial ne portent pas sur le motif d'annulation fondé sur l'art. 52(1)(a) de la Convention, à savoir l'occultation par l'État des montants dont ont bénéficié les membres d'ECCh, et les dates correspondantes, contribuant ainsi au</p>	
--	--	---	--	---	--

¹⁰ Chile's Counter Memorial on Annulment, ¶¶ 314–25.

¹⁷ “The request must be made in one package. The Committee is not minded to rule on any request and objection that do not respect the extent and the format specified in Article 15.1” [soulignement ajouté]

				<p>budget commun de celles-ci. P.ex., lorsque M. Lowe est payé par le Chili dans l'affaire <i>Vieira c. Chili</i>, et par la Bolivie dans l'affaire conduite par celle-ci contre le Chili devant la C.I.J., il retient les deux États comme clients d'ECCh, les deux contribuent procentuellement au partage des coûts de celles-ci et le rayonnement de chaque affaire attire d'autres États comme clients. Pour l'ECCh, ni M. Pey ni la FPA n'ont apporté de telles contributions pas plus qu'ils ne font l'contre- poids à l'État. Alors que les Demandeuresses étaient tenues dans l'ignorance de ces rapports par l'État, l'ECCh fait de même en ce qui concerne ses rapports avec l'État en ne répondant pas aux lettres que</p>	
--	--	--	--	--	--

				<p>les Demanderesses leur ont adressées les 23 et 30 mars, le 16 avril 2018¹⁸, réitérées le 24 mai suivant. La preuve est ainsi faite de la parfaite coordination objective, dans l'intérêt réciproque entre l'État et l'ECCh, au mépris de la transparence, la neutralité et l'indépendance qui devraient prévaloir dans le système arbitral du CIRDI.</p> <p>Cette coordination rappelle l'opposition de l'État chilien¹⁹ à ce que le Royaume de Belgique demande à</p>
--	--	--	--	---

¹⁸ Voir les pièces annexées à la communication des Demanderesses du 17 avril 2018. La lettre adressée les 24 mai 2018 à ECCh sera produite dès que le Comité *ad hoc* l'autorisera

¹⁹ Voir « [Valdés presiona a Bélgica](#) », *El País* (Espagne), 27 janvier 2000, accessible dans <https://bit.ly/2KHu4Mh>, version française : « **Valdés fait pression sur la Belgique**. Le Chili a demandé formellement à la Belgique qu'elle renonce à son recours judiciaire à Londres selon des propos tenus hier par le ministre des Affaires Extérieures de ce pays, Louis Michel. 'Les chiliens m'ont demandé de l'abandonner', a déclaré Michel à Reuters, quelques heures après sa réunion, mardi à New York, avec son homologue chilien Juan Gabriel Valdés. Mais, 'il s'agit d'un cas très important et exemplaire. Il est très important d'envoyer un message à tous les dictateurs du monde, ceux du passé et ceux à venir', a déclaré le ministre belge. 'Nous lui avons fait savoir que nous ne souhaitons pas porter atteinte aux relations qui, à ce jour, ont été franchement positives', a déclaré Valdés, de son côté, selon des informations de l'agence de presse EFE. Le ministre chilien a dit qu'il n'est pas compréhensible qu'un pays ami prenne de telles positions. »

				une Cour de justice anglaise ²⁰ qu'elle ordonne au <i>Home Office</i> de dévoiler les pièces confidentielles avec lesquelles l'État a mené à terme la fraude envers l'administration de la justice, tant anglaise qu'espagnole ²¹ , visant à faire échec à la demande d'extradition du général Pinochet par la Fondation Président Allende (la Cour anglaise a fait néanmoins droit à la demande belge de <i>disclosure</i> , ouvrant ainsi la voie à la démonstration ultérieure de la fraude). En soutenant que la demande de production devrait être écartée à cause d'une décision selon	
--	--	--	--	---	--

²⁰ Voir la **pièce C234**, *Kingdom of Belgium, R (on the appl. of) v Sec. of the Home Department* -Judgment, 15 Feb. 2000, accessible dans <https://bit.ly/2KQ2P2f>

²¹ Voir la Requête en annulation, §181(d), les déclarations de M. Jack Straw en 2017 à la BBC et à la TV de l'État chilien dénonçant cette fraude de l'État du Chili

				<p>laquelle l'absence de conflit d'intérêt aurait déjà été établie [dans une décision administrative, non juridictionnelle], et/ou à cause d'une prétendue renonciation de la part des Demandéresses, la Défenderesse demande en réalité au Comité <i>ad hoc</i> de se démettre de juger des questions de droit et de fait dont il est seul compétent et qui sont centrales à la résolution du litige entre les Parties, ce que le Comité ne saurait accepter de faire.</p> <p>En tout état de cause, l'argument de la Défenderesse est infondé. En l'espèce, (1) les éléments de preuve qui sont demandés, n'étaient pas à la disposition des Demandéresses ni du Président du</p>
--	--	--	--	---

				Comité administratif du CIRDI quand il a pris sa décision du 21 février 2017 ²² ; (2) le Comité n'est pas tenu par cette décision du Centre en particulier s'il dispose d'informations dont ne disposait pas le Centre ; (3) contrairement à ce qu'a retenu le Centre, les informations publiques ne permettaient pas d'affirmer, sans recherches supplémentaires sortant du domaine raisonnable pour les Demandées, que le Chili était conseillé par les membres de ECCh de manière régulière et constante depuis plusieurs années sur de nombreux dossiers (cet élément est d'ailleurs confirmé par les deux arbitres dans leur déclaration	
--	--	--	--	--	--

²² Pièce C119, Décision du Président du Conseil administratif du CIRDI du 21 février 2017

				<p>lorsqu'ils ont indiqué ne pas être informés et ne pas pouvoir être informés de lien entre des membres d'ECCh et le Chili).²³ Si les membres mêmes de ECCh n'étaient pas informés, comment peut-on affirmer que les Demandanderesses le savaient et qu'elles auraient ainsi renoncé à se prévaloir de ce conflit ? La boucle était bouclée...Le Comité a la compétence et le devoir de l'ouvrir</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>3º L'État a occulté toute information sur l'envergure de ses rapports financiers et commerciaux avec des membres d'ECCh, au CIRDI et aux Demandanderesses</p>	
--	--	--	--	---	--

²³ Voir **pièce C254**, communication de M. Berman le 17 octobre 2016 : "it would be prohibited for me to make enquiries of fellow members of chambers about the work undertaken by them"; **pièce C148**, courriel de M. Veeder de la même date: "ces informations confidentielles, quelles qu'elles soient, ne peuvent être ni ne sont connues de moi. »

			<p>“that information concerning Chile’s representation by Essex Court Chambers barristers in ICJ proceedings had been publicly available since December 2012,”¹¹ i.e., before the Resubmission Proceeding even began; (2) that “[i]f the Claimants were concerned about potential conflicts of interest arising out of the client relationships of other barristers at Essex Court Chambers, they could have raised this point at the time the Challenged arbitrators were appointed”;¹² (3) that “[f]or the challenge [to</p> <p>lors de la constitution du Tribunal de resoumission, durant la procédure et depuis que le 20-09-2016 les premières informations ont commencé à être portées à la connaissance des Demandeur·es sur la portée et la durée de ces rapports « sous le sceau du secret. »²⁴</p> <p>L’État s’est abstenu d’informer le CIRDI et les Demandeur·es des montants payés par lui, ou des entités qui en dépendent, et leur dates, à des membres actuels ou passés d’ECCh, dans des affaires avec ou sans rapport avec la CIJ, comme c’est le cas de M. Vaughan Lowe.²⁵</p>	
--	--	--	--	--

¹¹ Ex. RA-0029, First Disqualification Decision, ¶ 88.

¹² Ex. RA-0029, First Disqualification Decision, ¶ 92.

²⁴ Voir les **pièces C125, C216, C174bis**

²⁵ Aucune mention à M. Vaughan Lowe, expert du Chili dans l’affaire *SA Eduardo Vieira c République de Chile*, CIADI ARB-04-7, l’identifie dans la [Sentence du 21 août 2007](#) comme membre des ECCh (voir dans <https://bit.ly/2AvzXfL> les §§136, 137, 205, 285, la page 48(§72) et les notes bas de page nos. 15 28, 65,

			<p>Messrs. Berman and Veeder] to have been filed <i>promptly</i> in this case, it should have been filed early in the resubmission proceeding, and in any event before the closure of those proceedings”,¹³ and (4) that since Claimants did not advance a challenge until after the Resubmission Award had been issued, “the [challenge] cannot be considered as having been filed ‘promptly’ for the purposes of ICSID Arbitration Rule 9(1), and must be dismissed.”¹⁴ These</p>	<p>La preuve a été fournie le 12-04-2017²⁶ que dans sa communication du 16 décembre 2017²⁷ l’État avait délibérément porté le Président du Comité administratif du CIRDI à l’erreur consistant à considérer, le 21 février 2017²⁸ que l’information relative aux relations entre des membres d’ECCh et l’État était du domaine public lors de la constitution du Tribunal arbitral, alors qu’elle était non repérable, voire secrète.²⁹</p> <p style="text-align: center;">*</p>	
--	--	--	---	--	--

88). Or alors qu'il a été porté à la connaissance des Demandéresses en juillet 2018 que M. Lowe était membre d'ECCh lors de l'affaire *Vieira*, l'État le savait dès lors que son conseil dans l'affaire *Pey, Me di Rosa*, l'était également dans l'affaire *Vieira* (v. la page 2), mais l'État n'a pas dévoilé ses rapports avec l'ECCh par le biais de M. Lowe lors la constitution du Tribunal ni après. Lorsque l'État a communiqué au Président du Comité administratif du CIRDI le 16 décembre 2016 que M. Lowe était membre d'ECCh il l'a identifié comme «*representing Bolivia in the Bolivia v. Chile matter*» (pièce C117, §9). L'occultation au CIRDI et aux Demandéresses de l'information pertinente a été soigneusement systématique de la part de l'État, jusqu'aujourd'hui

¹³ Ex. RA-0029, First Disqualification Decision, ¶ 94 (emphasis in the original).

¹⁴ Ex. RA-0029, First Disqualification Decision, ¶ 94 (original emphasis omitted).

²⁶ Pièce C138

²⁷ Pièce C117, §9

			<p>conclusions cannot be appealed.</p> <p>Fourth, the implication of the above-referenced conclusions by the Chairman of the Administrative Council is that Claimants have waived any argument to the effect that a conflict of interest exists due to the Essex Court Chambers Issue. It follows necessarily from this that any documents relating to such argument — like those that Claimants seek here — would not have any bearing at all on the outcome of the present proceeding. Moreover, since Chile readily concedes that it did indeed engage the</p>	<p>4º. L'État a ainsi consciemment vicié le processus décisionnel du Président du Conseil administratif du CIRDI en février 2017, comme il l'avait fait lors de la constitution du Tribunal en 2013-2014, en ne dévoilant pas qu'il avait recours de manière régulière, depuis de nombreuses années et encore de manière contemporaine à la procédure avec des membres de ECCh.</p> <p>En occultant les documents sollicités, l'État détruit l'égalité des parties concernant l'accès à une information qui leur est nécessaire</p>	
--	--	--	--	---	--

²⁸ Pièce C119, §§88,91

²⁹ Voir la pièce C138 et les communications que l'État a adressés au 28^{ème} Tribunal civil de Santiago, pièces C110, C191, C208, C212, C242, C242bis, C243, C283, C284, C290, C292

			<p>services of other Essex Court Chambers barristers, on unrelated matters, the documents are unnecessary, since they would not serve to prove anything above and beyond the fact already conceded by Chile.</p>	<p>dans le débat contradictoire devant le Comité <i>ad hoc</i> relative au motif d'annulation établi à l'article 52(1)(a) de la Convention, information indispensable pour mesurer l'envergure, dans les circonstances spécifiques d'espèce, des moyens d'influence objective de l'État sur deux arbitres membres d'ECCh.</p> <p>L'argument de la Défenderesse selon lequel les documents sollicités ne seraient pas nécessaires à la résolution du litige parce que le Chili a d'ores et déjà admis qu'il a mandaté d'autres membres d'ECCh, est également dénué de fondement. Ce qui importe c'est bien la durée et l'importance des rapports entre la</p>	
--	--	--	--	--	--

				<p>Défenderesse et l'ECCh ainsi que les flux financiers existants entre la Chambers et l'État. Celui-ci n'est pas un client lambda d'ECCh mais un client important qui confie l'ensemble de ses dossiers importants à des membres d'ECCh. C'est ce lien, stratégique, financier, important qui rend la relation d'autant plus source de conflit apparent objectif d'intérêts.</p> <p>*</p> <p>IV. Claimants Have Not Demonstrated that They Do Not Have the Requested Documents</p> <p>Article 3.3(c) of the IBA Rules requires a party to include in any request for production a statement that the documents are not within the possession,</p> <p>IV. Les Demandées ont démontré que l'État considère secrète l'information pertinente sollicitée, et de fait l'a traité comme telle de sorte que, contrairement aux allégations du Défendeur, les Demandées n'ont pu avoir accès à celle-ci par une</p>	
--	--	--	--	---	--

			<p>custody, or control of the requesting party. Here, however, Claimants have failed to make such a statement, and it would seem that some of the documents in this Request (e.g., “decrees” and “supreme decrees”) are publicly available. Chile should not be put the burden of gathering documents that Claimants can access on their own.</p>	<p>recherche raisonnable qui leur incombaient au moment de la désignation des arbitres. Ceci est attesté dans les pièces C138, C293e citées <i>supra</i>, de même que -nous le réitérons sans équivoque- dans le refus continu de l’État -entre le 5 décembre 2017 et le 20 avril 2018- de produire les documents ordonnés dans l’injonction du 1^{er} Tribunal civil de Santiago du 24 juillet 2017.³⁰</p> <p>Les articles de presse sur lesquels le Chili prétend avoir attiré l’attention des Demandeur·euses et du Président du Conseil Administratif du CIRDI le 16-12-2016³¹ ne font aucune mention de ce que les représentants du Chili</p>	
--	--	--	---	---	--

³⁰ Voir les **pièces C110, C242, C208, C220, C221**

³¹ Voir les **pièces R-037 et R-038**

				devant la CIJ étaient des membres d'ECCh, pas plus que la Sentence <i>Vieira</i> n'identifiait M. Lowe, expert de l'Etat, comme membre d'ECCh. Sauf à avoir une connaissance parfaite des membres d'ECCh - ce qui ne saurait être exigé des Demandeuresses - l'information disponible ne permettait pas d'établir l'existence de liens directs entre l'Etat et les membres d'ECCh, et encore moins les liens étroits qui se dessinent au fur et à mesure des informations portées à la connaissance des Demandeuresses à partir du 20 septembre 2016 et les indices en attestant permettant de démontrer l'existence de ces liens, source de conflit apparent	
--	--	--	--	---	--

				d'intérêts objectif. Par contre, l'État a reconnu que des documents sont sous son contrôle légal ³² . Refuser de produire les documents sollicités enfreint des normes substantives impératives et des principes du droit international contraignants, notamment dans l'article 5 de la Constitution ³³ , ou la Convention américaine relative aux DD.HH. -articles 1(1) et 8(1)- et le PIDCP -articles 2(3) et 14(1)- qui font partie de l'ordonnancement légal du Chili applicable de même que du traitement juste et équitable protégé par l'art..4 de l'API.	
--	--	--	--	---	--

³² Voir les **pièces C138, C293e**

³³ **Ibid.**, §§131(b), 203, npb 273

			<p>V. This Request Covers Potentially Privileged Documents</p> <p>At least some of the documents encompassed by this Request may be covered by doctrines of legal privilege. Accordingly, although it is not at present asserting such privilege with respect to any particular document or category of documents, Chile reserves the right to do so at the appropriate time, in the event that the Committee were ultimately to order Chile to produce documentation pursuant to this Request.</p>	<p>V. Les Demandrantes ne demandent pas à connaître ce qui relève du privilège client-conseil (sauf si des membres de ECCh ont conseillé le Chili dans le dossier Pey), mais des liens financiers et juridiques qui existent entre l'État, l'ECCh et leurs membres.</p> <p>Les documents demandés ne contiendront pas <i>a priori</i> des informations soumises au privilège client conseil, étant simplement des relevés de nature financières. Dans le cas contraire, l'État peut produire un registre numérisé des documents dont il invoque le privilège client/conseil et/ou une sensibilité politique ou</p>	*	
--	--	--	--	--	---	--

				<p>institutionnelle spéciale. Le Comité pourrait alors prendre la décision qu'il considèrera appropriée sur un éventuel caviardage de certaines informations ou sur la revue préalable des documents par un tiers neutre, au cas par cas après avoir entendu les observations des Demandeur·es et pris connaissance du contenu de chaque document.</p> <p>Le seul privilège que l'État a essayé de fonder jusqu'à maintenant est celui invoqué devant le 28^{ème} Trib. civil de Santiago³⁴, qui est manifestement sans fondement légal et abusif.³⁵</p>	
--	--	--	--	--	--

³⁴ Voir dans la **pièce C220f** la traduction des paragraphes pertinents de la **pièce C220**, la demande de l'État, le 5 janvier 2018, de lever injonction du 24 juillet 2017 au Ministre des AA.EE. de communiquer à la Fondation Président Allende, Demandeur·e, l'identité et les paiements effectués à des membres des ECCh

³⁵ Dans la **pièce C227**, Rosenne (S.), *The Agent in Litigation in the I.C.J.*, §§45, 56 et 57, analyse l'article 42(3) du Statut de la C.I.J. et l'article IV (section 11) de la [Convention sur les priviléges et immunités des NN.UU.](#) du 13 février 1946, et démontre le manque de fondement de la prétention de l'État selon

					Pour éviter toute doute, nous rappelons que ni l'Etat ni les organismes qui en dépendent n'ont d'immunité de juridiction (art. 55 de la Convention), ni selon l'art. 27 de la CVDT ne sauraient invoquer les dispositions de son droit interne comme justifiant la non-exécution de ses obligations découlant de l'API (en l'espèce, garantir l'accès des investisseurs à l'arbitrage devant un tribunal impartial).	
2.	Toute correspondance entre un conseil, expert ou « asesor » externe de l'Etat	Voir 1 ci-dessus	Voir 1 ci-dessus	Chile objects to this Request in its entirety, for the same reasons set forth above, in connection with Request No. 1.	Les Demanderesses réitèrent les réponses aux objections de la Défenderesse qui figurent dans la section 1 ci-dessus.	

laquelle les priviléges et immunités accordées dans cet article aux conseils des Parties devant la Cour entraînerait que leur identité et le montant des honoraires perçus étaient secrets et, en conséquence, en vertu de cet article le 28^{ème} Tribunal de Santiago devait laisser sans effet l'injonction du 24 juillet 2017

<p>ou de l'une de ses émanations et un membre de ECCh, en vue de l'engagement de services juridiques de ce dernier au bénéfice de l'État ou de l'une de ses émanations entre le 3 novembre 1997 et aujourd'hui, en particulier mais non exclusivement, MM. Alan Boyle, Lawrence Collins, Christopher Greenwood, Samuel Wordsworth, Vaughan Lowe, Simon Bryan, Stephen</p>			<p>In addition, with respect to the issue of privilege, Chile objects to this Request, on the grounds that it seeks documents that are plainly protected by attorney-client privilege³⁶ — namely, correspondence between Chile and its lawyers that were made for the purpose of obtaining legal advice.</p>	<p>Cette information portant sur des affaires différentes de la présente n'est à <i>priori</i> pas couverte par le «privilège client-conseil » ni par le «privilège des débats judiciaires » (<i>litigation privilege</i>) n'étant rien de plus que la correspondance qui a entamé une relation de conseil et réglé ses éléments administratifs ("retainer letter" ou similaire. Et à supposer qu'elle le fût (<i>quod non</i>) le Comité a le pouvoir inhérent d'ordonner de la révéler³⁷, en l'espèce pour décider en connaissance de cause le motif d'annulation de l'article 52(1)(a) de</p>	
---	--	--	---	---	--

³⁶ IBA Rules, Art. 9.2(b) ("The Arbitral Tribunal shall, at the request of a Party or on its own motion, exclude from evidence or production any Document, statement, oral testimony or inspection for any of the following reasons: . . . legal impediment or privilege under the legal or ethical rules determined by the Arbitral Tribunal to be applicable . . .").

³⁷ Voir les précédents des affaires *Pope & Talbot v. Canada et Biwater*, cités dans la communication des Demandanderesses du 23 décembre 2017 (§§23,33)

	Houseman.			la Convention. L'État peut produire un registre numérisé des documents dont il invoque le privilège client/conseil et/ou une sensibilité politique ou institutionnel spéciale. Le Comité pourrait alors prendre la décision qu'il appartiendra sur un éventuel caviardage de certaines informations, au cas par cas après avoir entendu les observations des Demandeur·euses et pris connaissance du contenu de chaque document.	
3.	Tout document administratif ou de quelque nature que ce soit émanant de la Trésorerie générale ou de toute autre entité de l'État (y compris du Ministère des	Mémoire en annulation §§ 174 à 182 et §§ 241 et suivants.	L'existence de ces documents est démontrée par les normes suivantes : L'Article 100 de la Constitution chilienne indique : « <i>Les Trésoreries de l'État ne pourront effectuer aucun paiement si ce n'est en vertu d'un décret ou d'une décision émis par une autorité compétente, où se trouverait</i>	Chile objects to this Request in its entirety, for the same reasons set forth above, in connection with Requests Nos. 1 and 2. In addition, Chile notes that this Request	Aux raisons alléguées par l'État les Demandeur·euses opposent les arguments indiqués dans les sections 1 et 2 ci-dessus. Il n'y a pas de raison dans le système du CIRDI de ne pas

<p>Affaires Étrangères) ou de l'une de ses émanations, ou tout virement bancaire, émis par l'État ou l'une de ses émanations, correspondant à des paiements effectués au profit de l'ECCh ou de l'un des membres de ECCh, ou à des paiements de services juridiques rendus par un ou plusieurs membre(s) d' ECCh, faisant apparaître la date, le bénéficiaire ainsi que les montants des paiements ainsi effectués entre le 3 novembre 1997</p>	<p>mentionnée la loi ou la partie des dispositions budgétaires autorisant cette dépense. Les paiements seront effectués en prenant en considération, en outre, l'ordre chronologique qui y serait établi et après contre-signature budgétaire du document ordonnant le paiement.»³⁸</p> <p>-La Décision No.759 de 2003 concernant les procédures de reddition des comptes de l'organisme de Contrôle Général de la République, point 3.3 qui précise: « <i>Dossier destiné à documenter les comptes. Il s'entendra par dossier de documentation des comptes la série ordonnée des documents sur support papier ou électronique qui étaient les comptes correspondants à une reddition spécifique, requise de l'organisme appelé à rendre des comptes par le vérificateur attaché à l'Organe de Contrôle Général de l'organe comptable, aux fins d'examen et du rapport correspondant, en accord avec les dispositions de la loi No. 10.336.</i></p>	<p>appears to be based on the notion that it somehow is relevant to this proceeding whether or not there is a "significant commercial relationship" between Chile and Essex Court Chambers (see next-to-last paragraph of Claimants' comments on this Request, in the third column from the left). As best Chile can discern, Claimants' theory is that such a relationship would amount to a conflict of interest under the IBA Guidelines on Conflict of Interest in International Arbitration. However, that is not the case. Although the IBA Guidelines provide that a conflict of interest</p>	<p>traiter ces membres des <i>Chambers</i> comme les avocats membres d'un cabinet, au cas par cas.⁴¹</p> <p>Le système CIRDI, international, ne met pas les spécificités d'un barreau national au service du maintien, sous le sceau du « secret », de l'envergure des rapports entre l'une des parties et le regroupement d'avocats dont sont membres la majorité de arbitres d'un Tribunal.⁴²</p> <p>Les arguments de l'État ne contredisent pas le fait que dans le système CIRDI les arbitres membres d'ECCh sont soumis aux mêmes tests</p>
---	--	--	--

³⁸ **Constitución, Articulo 100** : « Las Tesorerías des Estado no podrán efectuar ningún pago sino en virtud de un decreto o resolución expedido por autoridad competente, en que se exprese la ley o la parte del presupuesto que autorice aquel gasto. Los pagos se efectuarán considerando, además, el orden cronológico establecido en ella y previa refrendación presupuestaria del documento que ordene el pago ».

⁴¹ Voir le Mémoire des Demandeur·ses du 27 avril 2018, §§188-201, et la communication annexée relative au 1er motif d'annulation de la Sentence

⁴² Voir le Mémoire des Demandeur·ses du 27 avril 2018, §199

		<p>et aujourd'hui.</p> <p><i>Dans le cas d'un dossier de documentation électronique des comptes, l'authenticité et l'intégralité de celui-ci, de même que le non rejet des caractéristiques, devront être garantis par la signature électronique du fonctionnaire, personne ou entité responsable de ladite reddition conformément aux règles générales »³⁹.</i></p> <p>Ces documents sont pertinents en ce qu'ils permettront de démontrer les flux financiers existants entre la Défenderesse et l'ECCh et ses membres, éléments essentiels pour démontrer que l'ECCh « <i>derives significant financial income therefrom</i> » et que l'ECCh a eu par le passé, et a encore actuellement, « <i>a significant commercial relationship with one of the parties</i> » ce qui, pour les Demandées, « <i>may give rise to doubts as to the arbitrator's impartiality or independance</i> ».</p> <p>Les documents sollicités</p>	<p>might exist when there is a “significant commercial relationship” between a party and an arbitrator’s law firm,⁴⁰ such Guidelines expressly clarify that “barristers’ chambers should not be equated with law firms for the purposes of conflicts .</p>	<p>relatifs à des conflits apparents objectifs d’intérêt que les Comités <i>ad hoc</i> et les Tribunaux du CIRDI appliquent généralement à tous les arbitres aux effets prévus dans l’article 52(1)(a) de la Convention, comme il a été étayé dans la Requête en annulation (§§102, 103, 130, 135-140), le Mémoire (§§210), les communications du 21 décembre 2017 (§18(102)), du 2 février 2018 (§§9-11), et dans la jurisprudence citée.</p>	
--	--	---	---	--	--

³⁹ **Resolución N° 759, de 2003**, sobre Procedimientos de Rendición de Cuentas, de la Contraloría General de la República, cuyo numeral 3.3 dispone : « *Expediente de documentación de cuentas. Se entenderá por expediente de documentación de cuentas la serie ordenada de documentos en soporte de papel o electrónico, que comprueban las cuentas correspondientes a una rendición específica, requerido por el fiscalizador de la Contraloría General al cuentadante, para su examen y el correspondiente informe, de acuerdo con lo dispuesto en la ley N°10.336. En el caso de un expediente de documentación de cuentas electrónico, la autenticidad e integridad de éste, como asimismo el no repudio de estas características, deberán estar garantizadas por la firma electrónica del funcionario, persona o entidad responsable de dicha rendición, de conformidad con las reglas generales*».

⁴⁰ **RA-0052**, IBA Guidelines on Conflicts of Interest in International Arbitration (23 October 2010), §§ 2.3.6, 3.2.1.

		<p style="color: red;">concernent des professionnels indépendants qui fonctionnent dans le cadre de la Chamber, ce qui suppose qu'il y a un partage des coûts et des apports matériels proportionnels de la part des membres de la Chamber qui perçoivent des rétributions pour les services qu'ils prêtent à un client de l'importance d'un État comme le Chili et /ou des organismes qui en dépendent.</p>			
4	Tout document émanant du Secrétariat de la Cour Internationale de Justice (CIJ), en particulier les certifications du greffe de la CIJ, remis à l'État du Chili rendant compte des frais de plaidoiries devant la CIJ des membres des ECCh dans une affaire dans laquelle il(s) représentaient l'État du Chili, aux fins de liquidation des droits de plaidoirie		Chile objects to this Request in its entirety, as it is wholly unsupported. As indicated by the blank cells to the left, Claimants have not made <i>any</i> effort whatsoever to justify this Request. They have not asserted that the requested documents are material; they have not asserted that the requested documents are relevant; and they have not asserted that the documents are in Chile's possession.	Les Demandanderesses réitèrent les arguments qui figurent dans la section 3) des colonnes 2 et 3 ci-dessus. Les montants correspondant aux plaidoiries devant la CIJ sont généralement une partie minimale du total des honoraires payés à un conseil ou un expert de l'État. La certification du Greffe de la CIJ est nécessaire à leur paiement selon les autorités compétentes de	

					<p>l'État.⁴³</p> <p>Cette certification dont la production est sollicitée constitue une preuve du manque de fondement légal de la raison principale alléguée par l'État pour refuser de produire les documents, à savoir que le secret des montants payés à des membres d'ECCh serait nécessaire à préserver l'intérêt et la sécurité nationales.</p>	
5	Toutes notes d'honoraires établies par un ou plusieurs membre(s) de ECCh pour des services rendus à l'État ou l'une de ses émanations entre le 3 novembre 1997	Voir 3) ci-dessus	Voir 3) ci-dessus	<p>Chile objects to this Request in its entirety, and incorporates by reference the objections advanced above in connection with Request No. 1.</p> <p>In addition, Chile also objects on the basis that the requested</p>	<p>Les Demanderesses réitèrent les réponses aux objections de la Défenderesse qui figurent dans les sections 1 et 2 ci-dessus.</p> <p>L'État peut produire un registre numérisé des documents dont il invoque le privilège</p>	

⁴³ Pièce C293, page 20, dont on sollicite l'autorisation de la produire

			<p>documents are protected by attorney-client privilege. Chile notes in this regard that invoices for services rendered by attorneys typically include a detailed description of the services rendered, and for that reason are considered privileged</p>	<p>client/conseil et le Comité prendre la décision qui correspond à la suppression des éventuelles parties qui n'y correspondraient pas à l'information sollicitée, à savoir les paiements au profit de l'ECCh ou de l'un des membres de ECCh, ou à des paiements de services juridiques rendus par un ou plusieurs membre(s) d' ECCh, faisant apparaître la date, le bénéficiaire ainsi que les montants des paiements ainsi effectués entre le 3 novembre 1997 et aujourd'hui.</p>	
--	--	--	---	--	--